

## Têtes d'affiche



### ■ Gisèle Robert-Quatre

>> A 81 ans, cette habitante de Colombe dans le Nord-Isère a reçu des mains de François Hollande, président de la République, la médaille d'or de la famille française, qui récompense chaque année les mères de plus de huit enfants. Gisèle en a eu neuf. Son aînée, Nicole, est née en 1954 lorsqu'elle avait 23 ans et le dernier, Stéphane, en 1973 quand elle en avait 42. Après une vie complète consacrée à sa famille, Gisèle a travaillé pendant deux ans comme aide-ménagère auprès des personnes âgées, après le décès de son mari en 1986. Vice-présidente de l'ADMR (association d'aide en milieu rural), présidente des aînés ruraux de Colombe, cette octogénaire reste très engagée dans la vie associative de sa commune.

### ■ Gisèle Perez

>> Conseillère générale de Grenoble depuis 1998, vice-présidente du Conseil général en charge de la solidarité avec les personnes âgées et handicapées, Gisèle Perez a été élevée au grade de Chevalier de la Légion d'honneur par le Président de la République le 1<sup>er</sup> janvier 2014 sur proposition d'André Vallini, président du Conseil général, puis de Michèle Delaunay, ministre en charge des personnes âgées. Professeur de collège de 1962 à 1999, militante associative, syndicale, politique depuis de longues années, puis conseillère municipale de Grenoble de 1995 à 2008 et enfin conseillère générale, Gisèle Perez est récompensée pour son engagement pour le bien commun fondé sur le souci constant des autres.

### ■ Rachel Auzély

>> Rachel Auzély, 42 ans, professeure de l'Université Joseph Fourier à Grenoble et responsable de l'équipe «structure et modification des polysaccharides» au Centre de recherche sur les macromolécules végétales (Cermav-CNRS), a reçu le prix Fondation BNP-Paribas 2013 de l'innovation scientifique pour ses travaux sur la régénération des lésions cérébrales à l'aide d'hydrogels. Doté de 230 000 euros sur trois ans, ce prix lui permettra de financer deux postes, un doctorat et un ingénieur, et poursuivre des travaux très prometteurs pour le traitement des malades d'Alzheimer ou les AVC.

## Transports

# Pourquoi les VFD doivent se re

La Sem VFD, l'une des principales sociétés de transports par cars en Isère (détenue à 80 % par le Conseil général et à 15 % par le groupe Kéolis), est confrontée à de lourdes pertes financières : elle a clôturé l'exercice 2013 avec un déficit de 2,8 millions d'euros. Une situation pointée par la Cour des comptes, et qui appelle un nouveau plan de restructuration.

Ces difficultés ne datent pas d'hier : déjà, lors d'un contrôle sur la période 1997-2001, la Chambre régionale des comptes soulignait le déficit de ce qui était à l'époque la régie départementale des VFD, due à une gestion déficiente : dérive des effectifs, avantages exorbitants, absence de compétitivité...

Conscient de la menace qui planait sur l'avenir de l'entreprise, André Vallini, dès qu'il a été élu Président du Conseil général en 2001, a initié la transformation de la régie en Sem (société d'économie mixte). L'objectif : améliorer la productivité de l'entreprise pour qu'elle retrouve sa santé fi-



>> Les VFD, l'un des principaux exploitants des lignes de cars Transisère, sont en difficulté.

nançière et une performance similaire à celle des autres entreprises de transport en Isère, en introduisant un savoir-faire que le Conseil général n'était pas en mesure de fournir. A l'issue d'une consultation publique, Kéolis, filiale de la SNCF, l'un des opérateurs majeurs du transport de voyageurs en France présent dans 74 départements, a été retenu comme coactionnaire.

Si avec Kéolis, des progrès

ont été accomplis depuis 2006, ceux-ci ont été insuffisants, en raison notamment d'un climat social peu propice et de l'émergence d'une nouvelle concurrence des transports en Isère. Au fil des appels d'offres, les VFD, trop peu compétitives, ont vu leur situation financière se dégrader à nouveau. Certains préconisent aujourd'hui comme solution de créer une société publique d'aménagement

## Transports

### Transisère... en télécabine

■ Et si vous combiniez car et télécabine pour monter à la station des 2 Alpes, dans l'Oisans ? Plus besoin de voiture, votre Pass Transisère vous ouvre en effet la possibilité de prendre la télécabine au village de Venosc, à quelques kilomètres de Bourg-d'Oisans, pour rejoindre directement les pistes. Le Conseil général a signé une convention de partenariat avec la socié-

té 2 Alpes loisirs et la commune. Depuis la rentrée 2010, les enfants scolarisés au Bourg-d'Oisans et Venosc ont déjà pris l'habitude de faire les trajets par les airs de décembre à la fin avril - les horaires des navettes ont été adaptés avec ceux des cars matin et soir. Un mode de transport écologique, économique et plus sûr que la route.

>> Contact : [www.transisere.fr](http://www.transisere.fr)

